

République Française
Département : VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE RADEGONDE

Séance du 1^{er} février 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier février à dix-neuf heures le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric JARRY, Maire de SAINTE RADEGONDE.

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Mesdames Marjorie TERNY, Valérie ROUGEON, Céline WIBAUT, Véronique FOUCHER, Kalinka TERROBA, Messieurs Frédéric JARRY, Aurélien OUZOULIAS, Pascal BELONCLE, Franck WAXIN, Christophe DURAND, Monsieur Jérôme GADIOUX

ORDRE DU JOUR

- Constitution de groupes de travail
- Contrat de location de la salle des fêtes
- Prix du loyer des nouveaux logements
- Constitution des commissions de contrôle
- Etat sur les travaux de transformation de l'école en logements
- Questions diverses

CONSTITUTION DE GROUPES DE TRAVAIL

Monsieur le Maire explique que pour une meilleure organisation au sein du conseil et pour que chaque conseiller puisse s'investir dans différents projets communaux ou différentes gestions quotidiennes communales, il propose de créer trois groupes de travail :

- Le premier concerne la gestion des bâtiments communaux (ancienne école, salle des fêtes...). Mesdames ROUGEON, TERNY et Messieurs GADIOUX, OUZOULIAS, WAXIN se proposent pour ce groupe de travail.

- Le deuxième concerne la voirie. Mesdames FOUCHER, TERROBA et Messieurs BELONCLE, DURAND, OUZOULIAS se proposent pour ce groupe de travail.
- Le troisième concerne la mobilité et le social. Mesdames WIBAUT, FOUCHER, ROUGEON, TERNY et Monsieur OUZOULIAS se proposent pour ce groupe de travail.

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire fait savoir que le contrat de la salle des fêtes a été mis à jour avec entre autres les mentions légales obligatoires. Il propose qu'un point soit fait sur cette salle des fêtes avant qu'elle puisse être louée. Madame TERNY évoque la nécessité d'un inventaire de la vaisselle qui apparait au contrat mais qui appartient au Foyer Rural. Mesdames ROUGEON et TERNY se proposent pour revoir la gestion de la salle des fêtes et de contacter le Foyer Rural. Madame FOUCHER propose de bloquer le chauffage à 22°C pour éviter le gaspillage électrique pendant les soirées hivernales.

PRIX DU LOYER DES NOUVEAUX LOGEMENTS DE L'ANCIENNE ECOLE

Monsieur le Maire évoque la fin des travaux et donc la mise en location de ces nouveaux logements. Ce seront des appartements pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite. Après échanges, un loyer de 450€ (PMR) sera proposé pour l'un des appartements et un loyer de 425€ pour l'autre qui a un poteau dans la pièce principale pouvant être gênant.

CONSTITUTIONS DES COMMISSIONS DE CONTROLE

Monsieur le Maire explique que les commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales sont nommées après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Au précédent conseil, Monsieur OUZOULIAS s'était proposé pour cette commission mais avec sa qualité de 2ième adjoint il ne peut être nommé. Après échanges, Monsieur WAXIN se propose pour cette commission. Madame Carine DURAND a accepté d'être délégué du tribunal judiciaire, il manque une personne, hors conseil municipal pour être délégué d'administration.

ETAT SUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE ECOLE

La fin des travaux est toujours prévue fin février. La dalle a été coulée. Il y a un temps de séchage de 15 jours avant de poursuivre les travaux. Il va y avoir un avenant de 1200€ pour du bardage extérieur.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil des remerciements des aînés suite à la livraison des paniers garnis remis à la fin d'année.

Monsieur le Maire informe que la course Vienne Classic aura lieu le dimanche 7 mars 2021 et traversera la commune sur la D2. Il faut donc des signaleurs en possession de leur permis de conduire pour la sécurité. Monsieur BELONCLE et Mesdames ROUGEON, FOUCHER se proposent en tant que signaleur.

Monsieur OUZOULIAS présente le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qu'il élabore avec Madame FOUCHER. Pour prévenir rapidement toutes les personnes de la commune en cas de danger, 7 secteurs ont été définis. Après échanges, le conseil a validé cette sectorisation. Il y aura un référent par secteur et un suppléant. Des administrés vont être contactés pour participer à ce dispositif. Une réunion aura lieu avec les référents pour expliquer la démarche à suivre en cas d'alerte. C'est un dossier important de la commune qui doit être mis à jour rapidement et qui doit comporter un lieu d'hébergement (salle des fêtes), une cellule logistique (prêt de matériel), une cellule action de terrain, une cellule secrétariat-communication.

Monsieur OUZOULIAS informe sur la mobilité de la commune.

La création du point d'arrêt dans le bourg pour le collège de Chauvigny sert actuellement à 2 collégiens et suite à une réorganisation du trajet, a fait gagner 5570€ à Grand Poitiers.

Le Flexibus proposé par Grand Poitiers qui est le transport à la demande, n'est pas accessible par la commune (trop éloignée). Monsieur OUZOULIAS propose d'adhérer au transport solidaire qui permet à des chauffeurs bénévoles de transporter des personnes sans solution de mobilité, tout en étant assuré par l'association. Après échanges, cette proposition est acceptée par la commune dans ce contexte de vaccinations.

Monsieur GADIOUX propose d'organiser une course pédestre sur la commune. L'idée est retenue.

Monsieur WAXIN évoque le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées du département. On peut y trouver des chemins de la commune.

Monsieur le Maire propose un partenariat avec le CPA de LATHUS qui permettrait aux enfants de la commune une réduction de 15% sur le tarif « autres » et la possibilité d'une aide financière par la commune. Après échanges, le conseil municipal accepte cette convention et décide d'apporter son soutien aux familles sous forme de bons vacances d'une valeur de 50€ pour chaque séjour effectué par un enfant originaire de sa commune.

A 21H05, la séance est levée